



Leur des dépenses Charles et autres et pour leur renseignements sur les  
villes demandés au Conseil Municipal.

# Recettes

Monsieur Papeau demande un état indiquant le montant des dépenses effectuées  
et celui des subventions reçues de façon à avoir des perspectives pour  
l'année en cours (Seule au Centre).

Il est noté que en 1953 les dépenses furent de 11.000.000. Les subventions furent  
de 1.000.000. Il est demandé le renseignements.

On a redonné à lui est indiqué que 100.000 ont été versés le 17/10/1951.  
M. Cougnat dit que en 1953 il a versé les dépenses en retard au Centre  
pour 400.000 que M. Bergeron n'aurait pas voulu accepter.

M. Papeau demande un rapport sur les dépenses de la ville au Centre  
Région pour l'année et les sommes dues ont été payées. Cette demande  
est approuvée à l'unanimité moins abstention de M. Bachelard.

Orateur N. 1. M. Papeau demande que l'on fournisse la liste des sociétés qui  
ont emprunté du matériel de fête. Il rappelle que l'on n'applique pas  
les décisions prises par le Conseil Municipal. Si l'on ne veut pas faire payer, il  
faut parler avec l'administration au Centre.

Orateur N. 5. Sur intervention de M. Papeau sur long débat s'engage au  
 sujet des terrains de camping.

M. Cougnat après avoir réglé le projet d'achat à une grande du terrain  
pour les terrains, puis l'achat de la Ecole et des projets de l'Education Nationale,

est approuvé 10  
58 26-9-55  
5609.

18 JULI 1956

me quitte la  
Président  
ils et il est

le stade sur terrain de camping insolite. Il s'agit d'un terrain de camping, d  
fait qu'il remplisse toutes les conditions qui sont devenues hygiéniques, même indications  
pour le terrain derrière l'École Jules Ferry, concernant le camping: opposition du  
Ministre de l'Éducation Nationale.

Chapitre II 3 Cette redaction est fixée par le Cahier des Charges. Elle va disparaître  
MSS étant la dernière année de paiement.

Chapitre VI 18. Les locataires ont fait opposition aux poursuites engagées par le Receveur  
Municipal pour le règlement des loyers dus. M. le Procureur signale qu'  
il est assigné devant le Tribunal Administratif de Bordeaux. Il demandera une  
avis de fixation du Conseil Municipal lorsque le dossier sera au point.

et l'Adjoint  
me lettre de  
entre le 14

Chapitre VII. H. On repose à une demande de M. Caran. M. le Secrétaire Général  
rappelle que la subvention automatique pour l'électricité continuera à  
être versée mais elle va en diminuant.

ville des  
de Conseil  
et si elles con-  
vient donne  
sur les tarifs.

Chapitre VIII - 9. M. le Receveur Municipal demande comment le Conseil  
entend opérer pour l'avance au Comité des Fêtes: demande-t-il  
le remboursement ou veut-il que cette avance ne soit pas remboursable et prenne la  
forme d'une subvention?

M. Boudelle est partisan de voter une somme beaucoup plus importante à condi-

aves effectués  
effectués pour

tion qu'il s'agit au Comité des Fêtes. Il déclare avoir assisté au banquet  
offert au Ministère des C.T.T., le ministre faisait pas honneur à Bayon. M. Bourquet  
fait la même remarque pour la réception de l'ambassadeur des États-Unis au Sporting  
Club de Bayon. Il propose au Conseil Municipal de ne pas demander le remboursement  
des avances consenties au Comité Général des Fêtes par la Ville. La Commission